

UN CADEAU QUI DEVIENT UNE DETTE!!!

Par doudou25, le 05/02/2010 à 12:04

Bonjour,

J'ai vraiment BESOIN D'AIDE, je compte sur vos lumières. J'explique ma situation le plus brièvement possible:

En juin 2004, mes beaux parents nous avaient donné à ma femme et moi 19 000 euros pour nous aider à acheter une maison. Il n'était pas question de les restituer, c'était un "cadeau". Un document a été écrit de la main de mon beau-père et daté et signé par les 4 interessés, le voici:

"Nous soussigné, Mme x et Mr X reconnaissons avoir reçu de nos parents Mr Y et Mme Y la somme de 19 000 eurs (dix neuf mille euros) pour l'achat d'une maison sise aux alentours de XXX."

Les fonds ont été transférés sur le compte de mon épouse (nous étions sous le régime de séparation de biens, je n'avais pas de procuration sur ce compte) mais nous n'avons pas fais l'acquisition du terrain, l'argent n'a jamais transité sur mes comptes personnels.

Courant 2005, nous divorçons. Depuis 2006, j'ai reçu 2 courriers de mes ex beaux-parents me demandant la restitution de la moitié des 19 000 euros (ils ne demandent pas le remboursement à leur fille cqfd) et qui précisent que le document que nous avons signé est UNE RECONNAISSANCE DE DETTE (voir ci-dessus!!!). Je n'ai pas donné suite (fatigué des guerres post maritales)...Mais je viens de recevoir une assigantion au tribunal: Ils maintiennent leur position.

Pouvez vous svp ,me dire si cela risque d'aboutir en ma défaveur, sachant que je n'ai en ma possession qu'une copie du FAMEUX document (décrit ci-dessus). Tous les relevés de banque étant restés dans les mains de mon ex-épouse. Les ex beaux-parents indiquent également sur l'assignation qu'ils joignent "un engagement de remboursement écrit" alors que je sais n'avoir jamais signé un tel document.

Merci de votre aide et de vos conseils...Je suis désemparé par tant d'injustice. Je suis en surendettement depuis mon divorce, je donne 600 euros de pension pour mes enfants, je ne sais même pas comment je vais payer un avocat....Je suis épuisé!

MERCI D'AVANCE